

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2642

AVIS PUBLIC est donné que le 18 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2642 intitulé :

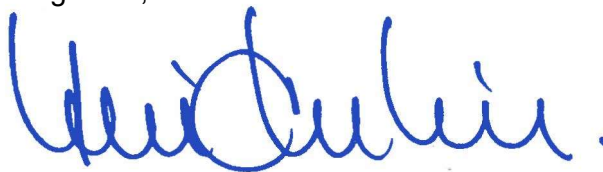
« Règlement modifiant l'article 45.0.2 du Règlement de lotissement n° 2223 afin de fixer la grandeur minimale d'un terrain à 70 m² / logement pour des immeubles ayant de 50 à 60 logements situés dans la zone H-01-40, afin de permettre la construction d'une habitation de type familial comprenant 59 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 27 août 2025 et qu'un certificat de conformité a été émis le 29 août 2025, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 2^e jour de septembre 2025.

Le greffier,



René Chevalier